

quimper le 21 Septembre 1814

Monsieur le Comte de St Luc préfet
du Finistère

la ville de quimper n'a point de presbytère ni pour
la cure ni pour la succursale.
il se présente, Monsieur le préfet, une circonstance
favorable pour ~~me~~ assurer un presbytère à la
cure de la cathédrale. la maison qu'occupoit
la municipalité va être vendue comme propriété
communale.

elle seroit propre à loger le curé et les vicaires.
la ville se trouveroit déchargée de l'indemnité
qu'elle avoit au curé. Cette considération
peut être présentée sous un rapport très
favorable aux ministres des finances et de
l'intérieur.

je vous prie, Monsieur le préfet, d'avoir
la bonté de leur en faire la demande et

de prévenir par cette démarche la vente
de cette maison.

Je me repose, Monsieur le préfet, avec la
plus entière confiance, sur les sages principes
qui dirigent votre administration et qui
me garantissent le succès de cette demande.
Je vous prie d'agréer l'assurance de ma
considération respectueuse.